

JOURNAL OFFICIEL

DE LA
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
 paraissant le jeudi de chaque semaine

ABONNEMENTS	6 MOIS	UN AN	ABONNEMENTS ET INSERTIONS	ANNONCES ET AVIS
Côte d'Ivoire, France et pays francophones : voie ordinaire ..	1.900	3.500	Les abonnements et insertions seront adressés au Service des Journaux officiels de la République de Côte d'Ivoire, B.P. 1362, Abidjan.	La ligne 95 francs (Il n'est jamais compté moins de 950 francs pour les annonces.)
voie aérienne ..	3.200	6.000		
Etranger : voie ordinaire ..	2.300	4.000	Toute demande de changement d'adresse devra être accompagnée de la somme de 30 francs.	Chaque annonce répétée Moitié prix
voie aérienne ..	5.500	10.300		
Prix du numéro de l'année courante ..	75 francs		Les abonnements et les annonces sont payables d'avance au Service des Journaux officiels de la République de Côte d'Ivoire C.C.P. 115-42 Abidjan.	Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédent la date de parution du « J. O. ».
Prix des numéros des années précédentes	100 francs			
Par la Poste : majoration de 30 francs par numéro.				

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

1966 ACTES DU GOUVERNEMENT

31 octobre. Loi n° 66-511 portant loi de Finances pour l'exercice 1967. 1505

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT

LOI n° 66-511 du 31 octobre 1966, portant loi de Finances pour l'exercice 1967.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

PREMIERE PARTIE

CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE FINANCIER

TITRE PREMIER

MESURES D'EQUILIBRE

A. — Mesures à caractère économique.

Article premier. — En vue d'agir sur les prix, le Gouvernement pourra décider des exonérations fiscales sur des produits utilitaires destinés à la consommation courante.

B. — Aménagements fiscaux.

Art. 2. — Le Gouvernement est autorisé à prendre, par voie d'ordonnance, les mesures complétant la réforme fiscale opérée en application des dispositions de la loi n° 59-250 du 31 décembre 1959.

Art. 3. — Le tarif des Douanes fait l'objet de modifications portées à l'annexe I de la présente loi.

TITRE II

EQUILIBRE FINANCIER

A. — Dispositions relatives aux ressources, impôts et revenus autorisés.

Art. 4. — Sous réserve des dispositions fiscales qui seront prises en exécution de la présente loi, la perception des impôts directs et indirects et des produits et revenus publics continuera d'être opérée, pour l'année 1967, conformément aux textes en vigueur. De même, les taxes parafiscales non modifiées continueront à être perçues et effectuées suivant les modalités prévues antérieurement.

Art. 5. — Les produits et revenus applicables au budget général de fonctionnement pour 1967 s'élèveront à la somme de 39.800.000.000 de francs.

B. — Dispositions relatives aux charges budgétaires.

Art. 6. — Les plafonds des crédits applicables au budget général de fonctionnement pour 1967 s'élèveront à la somme de 39.800.000.000 de francs.

DEUXIEME PARTIE

MOYENS ET DISPOSITIONS SPECIALES

TITRE PREMIER

DISPOSITIONS RELATIVES AU BUDGET

Art. 7. — Dans la limite du plafond prévu à l'article 6 de la présente loi, il est ouvert, pour 1967, au titre des dépenses de fonctionnement des services publics, des crédits s'appliquant :

Au titre I :	
Dettes contractuelles, à concurrence de ..	600.000.000
Au titre II :	
Dépenses des pouvoirs publics, à concurrence de	} 24.614.000.000
Au titre III :	
Moyens des services, à concurrence de ..	
Au titre IV :	
Dépenses communes de personnel et d'entretien, à concurrence de	6.345.000.000
Au titre V :	
Transferts et interventions, à concurrence de	8.241.000.000
	<u>39.800.000.000</u>

Art. 8. — 20 % des crédits ouverts au titre III pour les dépenses de matériel des services et au titre IV — Dépenses communes — à l'exception des chapitre 20-70, 20-74, 20-75, 20-78 et 20-79, sont bloqués jusqu'au 30 juin 1967.

Un décret pris en Conseil des ministres, après avis de la commission des Affaires économiques et financières de l'Assemblée nationale, en prononcera avant cette date le déblocage total ou partiel en fonction du rythme de recouvrement des recettes.

Art. 9. — Le plafond des avals consentis par l'Etat et prévu par l'article 53 de la loi organisant les Finances publiques en date du 31 décembre 1959 est fixé, pour 1967, à 3.000.000.000 de francs.

TITRE II
DISPOSITIONS RELATIVES AUX BUDGETS ANNEXES

Art. 10. — Les budgets annexes au budget général de fonctionnement sont arrêtés en recettes et en dépenses pour 1967, aux chiffres suivants :

Budget annexe de l'Arrondissement d'Ou-	
tillage mécanique	596.000.000
Budget annexe du Wharf de Sassandra.	135.000.000
Budget annexe de l'Agence Ivoirienne de	} 644.000.000
Presse	
Budget annexe de la Radio Ivoirienne...	
Budget annexe de la Télévision Ivoirienne	
Budget annexe du Port d'Abidjan :	
Fonctionnement	1.112.000.000
Equipement	627.000.000
Budget annexe des Postes et Télécommu-	
nications :	
Fonctionnement	2.653.500.000
Equipement	758.700.000
Budget annexe du Centre Hospitalier	
Universitaire	80.000.000

Art. 11. — La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat et publiée au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 31 octobre 1966.

Félix HOUPHOUET-BOIGNY.

ANNEXE I

Article premier. — Les taux spécifiques du droit fiscal d'entrée sont modifiés comme suit :

Numéro du tarif	Désignation des produits	N° de nomenclature statistique	Droit fiscal
27-10	A. — Huiles légères et moyennes.		
	I. — Essences de pétrole.		
	b) Autres	27-10-02	12 francs le litre
	VI. — Carburants constitués par un mélange d'essence de pétrole avec d'autres combustibles liquides	27-10-05	10 francs le litre
36-06	B. — Huiles lourdes.		
	I. — Gas-oil	27-10-11	10 francs le litre
36-06	Allumettes	36-06-00	4 francs la boîte (1)

(1) Cette taxation est applicable par boîte (ou carnet) contenant 60 allumettes au plus. Pour les boîtes (ou carnets) contenant plus de 60 allumettes, le droit fiscal d'entrée sera majoré de 2 francs par fraction de 60 allumettes.

Art. 2. — La densité du fuel-oil lourd, objet de la sous-position 27-10 B IV a, est ramenée de 0,93 à 0,91.

Art. 3. — Le droit unique de sortie de 0,5 % est supprimé pour tous les hydrocarbures provenant d'une Usine exercée nationale.

Art. 4. — La kiesérite, sulfate naturel de magnésium, à usage d'engrais, classé parmi les matières minérales du n° 25-32 de la nomenclature, est exempté du droit fiscal d'entrée et du droit spécial d'entrée.

Art. 5. — Sont exonérés de tous droits et taxes à l'importation :

1° Les aérodynes (avions, hydravions, hélicoptères, planeurs, etc.), assurant un service de transport en commun, appartenant à l'Administration civile ou militaire, destinés à des aéro-clubs, ou spécialement aménagés pour l'action phyto-sanitaire, position tarifaire ex. 88-02 ;

2° Et leurs parties et pièces détachées reconnaissables comme telles, des positions tarifaires ex 84-06 B, ex 84-06 EI, ex 84-06 E II b, ex 88-03 B.

RECETTES

TITRE I. — Recettes fiscales et Domaines.

Section I. — Impôts directs.

Chapitre premier. — Impôts proportionnels et progressifs sur le revenu.

	<i>En millions de francs</i>
Art. 1. — B.I.C.	1.600
Art. 2. — B.A.	15
Art. 3. — B.N.C.	25
Art. 4. — Taxe sur les salaires	650
Art. 5. — Contribution patronale	650
Art. 6. — Impôt général sur le revenu	800
Art. 7. — Exercices précédents (1966 et 1965)	800
Art. 8. — Exercices 1964 et antérieurs	400
Total	4.940

Chap. II. — Impôts fonciers.

Art. 1. — Contribution foncière sur la propriété bâtie	520
Art. 2. — Contribution foncière sur la propriété non bâtie	80
Art. 3. — Surtaxe foncière	80
Art. 4. — Taxe sur les biens de main-morte	30
Art. 5. — Exercices précédents (1965 et 1966)	200
Art. 6. — Exercices 1964 et antérieurs	30
Total	940

Chap. III. — Patentes et licences.

Art. 1. — Patentes	590
Art. 2. — Licences	30
Art. 3. — Exercices précédents (1966 et 1965)	150
Art. 4. — Exercices 1964 et antérieurs	50
Total	820
Total de la section I	6.700

Section II. — Impôts Indirects.

Chap. V. — Droits et taxes à l'importation.

	<i>En millions de francs</i>
Art. 1. — Droits de Douane	700
Art. 2. — Droits fiscaux d'entrée	11.000
Art. 3. — Taxe sur carburants	720
Total	12.420

Chap. VI. — Taxe à la valeur ajoutée et sur prestations de service

7.000

Chap. VII. — Droit unique de sortie

9.900

Total de la section II 29.320

Section III. — Droits d'enregistrement et de timbre.

Chap. VIII. — Droits d'enregistrement et de timbre.

Art. 1. — Droits d'enregistrement	450
Art. 2. — Droits de timbre	290
Art. 3. — Vignette auto et vélo	310
Art. 4. — Impôt sur le revenu des valeurs mobilières	450
Total de la section III	1.500

Section IV. — Revenus du Domaine.

Chap. IX. — Revenus du Domaine

350

Total du titre I 37.870

TITRE II. — Recettes des services.

Section V. — Recettes des services.

Chap. X. — Recettes des services.

Art. 1. — Garage administratif	P.M.
Art. 2. — Imprimerie	105
Art. 3. — Cessions de main-d'œuvre du Service civique et du produit des fermes	60
Art. 4. — Recettes diverses des services	610
Art. 5. — Produits divers et accidentels	135
Total du titre II	910

TITRE III. — Contributions et subventions.

Section VI. — Contributions, subventions, fonds de concours.

Chap. XI. — Contributions et subventions

P.M.

Chap. XII. — Remboursement par divers budgets de l'avance faite par le budget général au titre de participation aux dépenses d'assistance technique

120

Chap. XIII. — Ristournes, contributions

P.M.

Total du titre III 120

TITRE IV. — Prêts, avances, recettes diverses.

Section VIII. — Prêts, avances, recettes diverses.

Chap. XIV. — Reversement des prêts et avances

900

Chap. XV. — Recettes d'ordre

P.M.

Total des recettes 39.800

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES

Sections	Titre I	Titres II et III Personnel	Titres II et III Matériel	Titre IV	Titre V	Totaux
00 Dette publique	600					600
01 Représentation			775			775
02 Présidence		10	1.725	520	500	2.755
02 Conseil économique et social		105	30			135
02 bis Ministère d'Etat		22	16			38
02 ter Cour suprême		38	22			60
03 Justice		455	229			684
04 Affaires économiques et financières		1.115	205	80	45	1.445
04 bis Plan		118	23			141
05 Intérieur		1.721	413	180	645	2.959
06 Fonction publique		120	46			166
07 Travail et Affaires sociales		190	46		49	285
08 Agriculture		815	261		354	1.430
09 Travaux publics et Transports		524	82	460	1.937	3.003
10 Education nationale		4.012	1.630		1.527	7.169
11 Production animale		242	162		35	439
12 Santé publique et Population		2.150	2.000		44	4.194
13 Affaires étrangères		450	309		196	955
14 Forces armées et Service civique		2.099	1.505		15	3.619
15 Information		76	50		504	630
16 Construction et Urbanisme		365	88	1.491	30	1.974
17 Jeunesse, Education populaire et Sports		155	170		45	370
18 Défense		12	6			18
19 Postes et Télécommunications		22	5			27
20 Dépenses communes				3.614	2.315	5.929
Totaux	600	14.816	9.798	6.345	8.241	39.800

TABLEAU DE EFFECTIFS DU BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 1967

CADRES	02-12 Conseil Economique et Social	02-56 Chancellerie	08 bis Ministère d'Etat	04 ter Cours Suprême	03 Justices	04 Affaires Economiques et Financières	04 bis Plan	05 Intérieur	06 Postion publique	07 Travail et Affaires Sociales	08 Agriculture	09 Travaux publics	10 Education nationale	11 Production animale	12 Santé publique	13 Affaires étrangères	14 Forces Armées et Service civique	15 Information	16 Construction et Urbanisme	17 Jeunesse, Education populaire et Sports	18 Secrétariat général à la Défense	19 Postes et Télécomm.	Totaux
Présidents	1			1																			2
Gd Chancelier, ministres		1	1		1			1				1								1			19
Secrétaire général																1					1		2
Ambassadeurs																18							18
Assistance technique	1	1		12	29	92	24	42	20	9	81	42	1.262	20	102	1	2	4	24	26	3	3	1.801
Conseillers, Secr. Chanc.																							90
Cadres A, ind. 1450/715		1		4	22	19	25	30	5	2	40	5	46	9	106	8			9	1	1	1	309
Cadres A, B, indices 715/345	4		2	3	90	184		173	11	28	195	57	754	35	398	11	4	8	35	21	3	1	2.042
Cadres B, C, D, E indices 345/80	10	3	10	18	560	1.219	41	2.840	110	305	799	469	6.697	201	1.956	25	80	26	251	301	1	9	15.981
Contractuels	1		1	2	10	39	19	29	2	12	21	56	203	12	87	4	20	10	36	3	1		588
Agents temporaires	35	9	17	26	113	446	52	690	46	69	1.147	392	633	244	1.486	42	295	124	326	116	3	14	6.315
Totaux	52	15	82	66	825	2.000	162	3.805	195	416	2.284	1.022	9.596	522	4.136	201	402	173	682	469	13	29	27.097

TABLEAU DES EFFECTIFS DES BUDGETS ANNEXES - EXERCICE 1967

CADRES	T. P. A. O. M.	Wharf de Sassandra	R. T. I. A. I. P.	T. P. Port d'Abidjan	P. T. T.	C.H.U.	TOTAUX
Assistants techniques	3	—	16	7	60	P.M.	86
Fonctionnaires	149	—	72	226	1.641	—	2.088
Contractuels	29	3	8	31	—	—	71
Agents temporaires	84	147	292	616	300	—	1.489
Totaux	265	150	388	880	2.001	—	3.684

TITRE I. — Dettes contractuelles.

	En millions de francs
CHAPITRE 00-01. — Emprunts	P.M.
CHAPITRE 00-02. — Avances du Trésor	P.M.
CHAPITRE 00-03. — Avances de la C.C.C.E.	P.M.
CHAPITRE 00-04. — Dettes contractuelles	P.M.
CHAPITRE 00-05. — Provision en vue de la réalisation des avals accordés par la République de Côte d'Ivoire (1/3)	385
CHAPITRE 00-06. — Pensions et allocations viagères.	
Art. 1. — Pensions viagères	30
Art. 2. — Remboursement pécules auxiliaires et contractuels	5
Art 3. — Versement à la Caisse des retraites	180
Total du chapitre 00-06	215
Total général	600

SECTION 01

REPRESENTATION NATIONALE

TITRE II. — Pouvoirs publics.

Chap. 01-00. — Assemblée nationale	750
Chap. 01-12. — Conseils généraux (Personnel)	10
Chap. 01-22. — Conseils généraux (Matériel)	15
Total du titre II	775

SECTION 02

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

TITRE II. — Pouvoirs publics.

Chap. 02-11. — Présidence de la République	1.266
--	-------

TITRE III. — Moyens des services.

Chap. 02-58. — Grande Chancellerie (Personnel)	10
Chap. 02-63. — Fonds spéciaux	450
Chap. 02-66. — Grande Chancellerie (Matériel)	9
Total du titre III	469

Total de la section 02

SECTION 02 (suite)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

TITRE II. — Pouvoirs publics.

Chap. 02-12. — Conseil économique et social (Personnel)	105
Chap. 02-22. — Conseil économique et social (Matériel)	30
Total du titre II	135

SECTION 02 bis

MINISTERE D'ETAT

TITRE II. — Pouvoirs publics.

Chap. 02-13. — Cabinet et hôtel (Personnel)	22
Chap. 02-23. — Cabinet et hôtel (Matériel)	16
Total du titre II	38

SECTION 02 ter

COUR SUPREME

TITRE II. — Pouvoirs publics.

Chap. 02-14. — Cour suprême (Personnel)	38
Chap. 02-24. — Cour suprême (Matériel)	22
Total du titre II	60

SECTION 03

MINISTERE DE LA JUSTICE

TITRE II. — Pouvoirs publics.

	En millions de francs
Chap. 03-11. — Cabinet et hôtel (Personnel)	20
Chap. 03-21. — Cabinet et hôtel (Matériel)	5
Total du titre II	25

TITRE III. — Moyens des services.

Personnel :

Chap. 03-30. — Administration centrale	18
Chap. 03-31. — Tribunaux judiciaires	296
Chap. 03-35. — Etablissements pénitentiaires	118
Chap. 03-36. — Education surveillée	3
Total du personnel	435

Matériel :

Chap. 03-40. — Administration centrale	14
Chap. 03-41. — Tribunaux judiciaires	68
Chap. 03-45. — Etablissements pénitentiaires	112
Chap. 03-46. — Education surveillée	7
Chap. 03-47. — Cour de Sécurité	3
Chap. 03-61. — Frais de Justice	20
Total du matériel	224

Total du titre III

Total des dépenses

SECTION 04

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET FINANCIERES

TITRE II. — Pouvoirs publics.

Chap. 04-11. — Cabinet et hôtel (Personnel)	42
Chap. 04-21. — Cabinet et hôtel (Matériel)	5
Total du titre II	47

TITRE III. — Moyens des services.

Personnel :

Chap. 04-30. — Direction des Industries et de l'Artisanat	P.M.
Chap. 04-31. — Direction des Budgets et Comptes	19
Chap. 04-32. — Comptabilité, Solde, Affaires communes et Contentieux	61
Chap. 04-33. — Contrôles économique et financier	60
Chap. 04-34. — Administrations financières : Contributions diverses	70
Chap. 04-35. — Administrations financières : Domaines et Conservation foncière	70
Chap. 04-36. — Administrations financières : Enregist- rement, Timbre et Curatelle	23
Chap. 04-37. — Administrations financières : Douanes	304
Chap. 04-39. — Direction de la Statistique	51
Chap. 04-50. — Trésorerie générale, Paieries, Recettes- Perceptions	260
Chap. 04-51. — Direction du Commerce extérieur	16
Chap. 04-52. — Direction du Commerce intérieur et du Contrôle des Prix	21
Chap. 04-53. — Investissements publics :	
Art. 1. — Direction des Etudes économiques et finan- cières	} 30
Art. 2. — Direction du B.S.I.E.	
Art. 3. — Direction de la Coopération financière et économique internationale	

A reporter

En millions
de francs

<i>Report</i>	985
Chap. 04-54. — Direction des Mines et de la Géologie..	24
Chap. 04-55. — Services rattachés au Cabinet	6
Chap. 04-56. — Direction des Assurances	8
Chap. 04-57. — Direction des Finances extérieures et du Crédit	21
Chap. 04-58. — Direction de la Mécanographie	24
Chap. 04-59. — Service des Pensions	5
Total du personnel	1.073
<i>Matériel :</i>	
Chap. 04-40. — Direction des Industries et de l'Artisanat	1
Chap. 04-41. — Direction des Budgets et Comptes	2,5
Chap. 04-42. — Comptabilité, Solde, Affaires communes et Contentieux	2,5
Chap. 04-43. — Contrôle économique et financier	8
Chap. 04-44. — Administrations financières : Contribu- tions diverses	7
Chap. 04-45. — Administrations financières : Domaines et Conservation foncière	7,5
Chap. 04-46. — Administrations financières : Enregis- trement, Timbre et Curatelle	2,5
Chap. 04-47. — Administrations financières : Douanes..	40
Chap. 04-49. — Direction de la Statistique	11
Chap. 04-60. — Trésorerie générale, Paieries, Recettes- Perceptions	38
Chap. 04-61. — Direction du Commerce extérieur	2,5
Chap. 04-62. — Direction du Commerce intérieur et du Contrôle des Prix	3,5
Chap. 04-63. — Investissements publics :	
Art. 1. — Direction des Etudes économiques et financières	1,5
Art. 2. — Direction du B.S.I.E.	2
Art. 3. — Direction de la Coopération finan- cière et économique internatio- nale	2
Total des articles 1, 2 et 3	5,5
Chap. 04-64. — Direction des Mines et de la Géologie..	11
Chap. 04-65. — Services rattachés au Cabinet	4
Chap. 04-66. — Direction des Assurances	2,5
Chap. 04-67. — Direction des Finances extérieures et du Crédit	5
Chap. 04-68. — Direction de la Mécanographie	44
Chap. 04-69. — Service des Pensions	2
Total du matériel	200
Total du titre III	1.273
Total de la section 04	1.320

SECTION 04 bis

MINISTERE DU PLAN

TITRE II. — Pouvoirs publics.

Chap. 04-12. — Cabinet et hôtel du ministre (Personnel)	21
Chap. 04-22. — Cabinet et hôtel du ministre (Matériel)	5
Total du titre II	26

TITRE III. — Moyens des services.

Personnel :

Chap. 04-38. — Directions et services :	
Art. 1. — Direction des Etudes de Développement ...	28
Art. 2. — Direction du Contrôle	16
Art. 3. — Direction de l'Animation et de la Produc- tivité	17
Art. 4. — Direction des Investissements privés	7
Art. 5. — Direction des Programmes pluriannuels ..	6
Art. 6. — Services rattachés au Cabinet	23
Total du personnel	97

Matériel :

Chap. 04-48. — Directions et services.

En millions
de francs

Art. 1. — Direction des Etudes de Développement ...	1,5
Art. 2. — Direction du Contrôle	1,5
Art. 3. — Direction de l'Animation et de la Produc- tivité	1,5
Art. 4. — Direction des Investissements privés	1,5
Art. 5. — Direction des Programmes pluriannuels ..	1,5
Art. 6. — Services rattachés au Cabinet	4,5
Art. 7. — Tournées et missions	6
Total du matériel	18
Total du titre III	115
Total de la section 04 bis	141

SECTION 05

MINISTERE DE L'INTERIEUR

TITRE II. — Pouvoirs publics.

Chap. 05-11. — Cabinet et hôtel (Personnel)	23
Chap. 05-21. — Cabinet et hôtel (Matériel)	5
Total du titre II	28

TITRE III. — Moyens des services.

Personnel :

Chap. 05-31. — Direction de l'Administration générale	11
Chap. 05-32. — Direction des Affaires financières	5
Chap. 05-33. — Service du Personnel	11
Chap. 05-35. — Direction des Archives nationales	4
Chap. 05-36. — Administration dans les circonscriptions	795
Chap. 05-37. — Imprimerie nationale	75
Chap. 05-38. — Service de la Protection civile	2
Chap. 05-39. — Inspection des Affaires administratives	38
Chap. 05-50. — Direction générale de la Sécurité nationale	757
Total du personnel	1.698

Matériel :

Chap. 05-41. — Direction de l'Administration générale.	2
Chap. 05-42. — Direction des Affaires financières	2,5
Chap. 05-43. — Service du Personnel	1
Chap. 05-45. — Direction des Archives nationales	1,5
Chap. 05-46. — Administration dans les circonscriptions	189
Chap. 05-47. — Imprimerie nationale	40
Chap. 05-48. — Service de la Protection civile	3
Chap. 05-49. — Inspection des Affaires administratives	11
Chap. 05-50. — Direction générale de la Sécurité nationale	158
Total du matériel	408
Total du titre III	2.106
Total de la section 05	2.184

SECTION 06

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE

TITRE II. — Pouvoirs publics.

Chap. 06-11. — Cabinet et hôtel du ministre (Personnel)	25
Chap. 06-21. — Cabinet et hôtel du ministre (Matériel)	5
Total du titre II	30

TITRE III. — Moyens des services.

Personnel :

	<i>En millions de francs</i>
Chap. 06-30. — Service administratif et financier	3
Chap. 06-31. — Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique	55
Chap. 06-32. — Ecole nationale d'Administration	25
Chap. 06-33. — Etudes	1
Chap. 06-34. — Centre de Préparation administrative ..	11
Total du personnel	95

Matériel :

Chap. 06-40. — Service administratif et financier	1,5
Chap. 06-41. — Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique	29
Chap. 06-42. — Ecole nationale d'Administration	7
Chap. 06-43. — Etudes	1,5
Chap. 06-44. — Centre de Préparation administrative ..	2
Total du matériel	41

Total du titre III

Total de la section 06

SECTION 07

MINISTERE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

TITRE II. — Pouvoirs publics.

Chap. 07-11. — Cabinet et hôtel du ministre (Personnel)	20
Chap. 07-21. — Cabinet et hôtel du ministre (Matériel)	5
Total du titre II	25

TITRE III. — Moyens des services.

Personnel :

Chap. 07-30. — Service central administratif	5
Chap. 07-31. — Direction du Travail, de la Main- d'Œuvre et de la Prévoyance sociale ..	11
Chap. 07-32. — Inspection du Travail et des Lois sociales	31
Chap. 07-33. — Direction des Affaires sociales et Centres sociaux	123
Total du personnel	170

Matériel :

Chap. 07-40. — Service central administratif	0,5
Chap. 07-41. — Direction du Travail, de la Main- d'Œuvre et de la Prévoyance sociale ..	1,5
Chap. 07-42. — Inspection du Travail et des Lois sociales	10
Chap. 07-43. — Direction des Affaires sociales et Centres sociaux	29
Total du matériel	41
Total du titre III	211
Total de la section 07	236

SECTION 08

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

TITRE II. — Pouvoirs publics.

	<i>En millions de francs</i>
Chap. 08-11. — Cabinet et hôtel (Personnel)	22
Chap. 08-21. — Cabinet et hôtel (Matériel)	5
Total du titre II	27

TITRE III. — Moyens des services.

Personnel :

Chap. 08-31. — Direction des Affaires communes	32
Chap. 08-32. — Direction générale du Développement agricole	31
Chap. 08-33. — Direction de la Police forestière	45
Chap. 08-34. — Service de la Protection des Végétaux ..	16
Chap. 08-36. — Direction des Produits	36
Chap. 08-37. — Direction de l'Enseignement agricole et des Structures	98
Chap. 08-38. — Direction des Aménagements ruraux ..	21
Chap. 08-39. — Directions départementales	514
Total du personnel	793

Matériel :

Chap. 08-41. — Direction des Affaires communes	11
Chap. 08-42. — Direction générale du Développement agricole	29
Chap. 08-43. — Direction de la Police forestière	10
Chap. 08-44. — Service de la Protection des Végétaux ..	4
Chap. 08-46. — Direction des Produits	7
Chap. 08-47. — Direction de l'Enseignement agricole et des Structures	81
Chap. 08-48. — Direction des Aménagements ruraux ..	10
Chap. 08-49. — Directions départementales	104
Total du matériel	256
Total du titre III	1.049
Total de la section 08	1.076

SECTION 09

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

TITRE II. — Pouvoirs publics.

Chap. 09-11. — Cabinet et hôtel du ministre (Personnel)	23
Chap. 09-21. — Cabinet et hôtel du ministre (Matériel)	5
Total du titre II	28

TITRE III. — Moyens des services.

Personnel :

Chap. 09-30. — Direction de l'Administration générale et des Finances	18
Chap. 09-31. — Direction générale des Travaux publics	40
Chap. 09-32. — Directions départementales	379
Chap. 09-34. — Direction des Transports routiers	36
Chap. 09-35. — Direction de l'Aéronautique civile	10
Chap. 09-36. — Direction de l'Institut géographique	10
Chap. 09-37. — Direction de la Marine marchande	5
Chap. 09-38. — Ecole nationale des Travaux publics ..	P.M.
Chap. 09-39. — Direction de la Formation professionnelle	8
Total du personnel	501

Matériel :

	<i>En millions de francs</i>
Chap. 09-40. — Direction de l'Administration générale et des Finances	6
Chap. 09-41. — Direction générale des Travaux publics	23,5
Chap. 09-42. — Directions départementales	22
Chap. 09-44. — Direction des Transports routiers	10
Chap. 09-45. — Direction de l'Aéronautique civile	1,5
Chap. 09-46. — Direction de l'Institut géographique	6
Chap. 09-47. — Direction de la Marine marchande	3
Chap. 09-48. — Ecole nationale des Travaux publics ..	P.M.
Chap. 09-49. — Direction de la Formation professionnelle	5
Total du matériel	77
Total du titre III	578
Total de la section 09	606

SECTION 10

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

TITRE II. — Pouvoirs publics.

Chap. 10-11. — Cabinet et hôtel du ministre (Personnel)	30
Chap. 10-21. — Cabinet et hôtel du ministre (Matériel)	5
Total du titre II	35

TITRE III. — Moyens des services.

Personnel :

Chap. 10-30. — Direction des Affaires financières	9
Chap. 10-31. — Direction Enseignement supérieur et Recherche	27
Chap. 10-32. — Direction des Beaux-Arts	40
Chap. 10-33. — Directions centrales et départementales	98
Chap. 10-34. — Etablissements secondaires	447
Chap. 10-35. — Inspections primaires et Instituts pédagogiques	60
Chap. 10-36. — Ecoles primaires	3.149
Chap. 10-50. — Direction de l'Enseignement technique ..	18
Chap. 10-51. — Lycée technique et centres d'Apprentissage	96
Chap. 10-52. — Centres techniques	38
Total du personnel	3.982

Matériel :

Chap. 10-40. — Direction des Affaires financières	9
Chap. 10-41. — Direction Enseignement supérieur et Recherche	23
Chap. 10-42. — Direction des Beaux-Arts et Ecoles rattachées	36
Chap. 10-43. — Directions centrales et départementales	62
Chap. 10-44. — Etablissements secondaires	834
Chap. 10-45. — Inspections primaires et Instituts pédagogiques	100
Chap. 10-46. — Ecoles primaires (fonctionnement)	189
Chap. 10-47. — Ecoles primaires (fournitures scolaires) ..	158
Chap. 10-60. — Direction de l'Enseignement technique ..	15
Chap. 10-61. — Lycée technique et centres d'Apprentissage	150
Chap. 10-62. — Centres techniques	50
Total du matériel	1.625
Total du titre III	5.607
Total de la section 10	5.642

SECTION 11

MINISTERE DE LA PRODUCTION ANIMALE

TITRE II. — Pouvoirs publics.

	<i>En millions de francs</i>
Chap. 11-11. — Cabinet et hôtel du ministre (Personnel)	18
Chap. 11-21. — Cabinet et hôtel du ministre (Matériel)	5
Total du titre II	23

TITRE III. — Moyens des services.

Personnel :

Chap. 11-30. — Direction des Affaires administratives et financières	6
Chap. 11-31. — Direction générale de la Production animale	16
Chap. 11-32. — Direction des Services vétérinaires	25
Chap. 11-33. — Direction des Productions de l'Elevage ..	61
Chap. 11-34. — Direction des Pêches	30
Chap. 11-35. — Directions départementales	86
Total du personnel	224

Matériel :

Chap. 11-40. — Direction des Affaires administratives et financières	3
Chap. 11-41. — Direction générale de la Production animale	30,7
Chap. 11-42. — Direction des Services vétérinaires	28,3
Chap. 11-43. — Direction des Productions de l'Elevage ..	32,3
Chap. 11-44. — Direction des Pêches	36
Chap. 11-45. — Directions départementales	26,7
Total du matériel	157
Total du titre III	381
Total de la section 11	404

SECTION 12

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DE LA POPULATION

TITRE II. — Pouvoirs publics.

Chap. 12-11. — Cabinet et hôtel du ministre (Personnel)	19
Chap. 12-21. — Cabinet et hôtel du ministre (Matériel)	5
Total du titre II	24

TITRE III. — Moyens des services.

Personnel :

Chap. 12-31. — Direction générale de la Santé publique	118
Chap. 12-32. — Hôpitaux	1.385
Chap. 12-33. — Médecine préventive	112
Chap. 12-34. — Hygiène publique	91
Chap. 12-35. — Service des Grandes Endémies	308
Chap. 12-36. — Pharmacie et laboratoires	39
Chap. 12-37. — Centre de Transfusion	10
Chap. 12-38. — Ecole nationale	68
Chap. 12-39. — Organismes internationaux	P.M.
Total du personnel	2.131

<i>Matériel :</i>	<i>En millions de francs</i>
Chap. 12-41. — Direction générale de la Santé publique	34
Chap. 12-42. — Hôpitaux	1.590
Chap. 12-43. — Médecine préventive	105
Chap. 12-44. — Hygiène publique	53
Chap. 12-45. — Service des Grandes Endémies	152
Chap. 12-46. — Pharmacie et laboratoires	20
Chap. 12-47. — Centre de Transfusion	17
Chap. 12-48. — Ecole nationale	21
Chap. 12-49. — Organismes internationaux	3
Total du matériel	1.995
Total du titre III	4.126
Total de la section 12	4.150

SECTION 13

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

TITRE II. — Pouvoirs publics.

Chap. 13-11. — Cabinet et hôtel du ministre (Personnel)	23
Chap. 13-21. — Cabinet et hôtel du ministre (Matériel)	5
Total du titre II	28

TITRE III. — Moyens des services.

Personnel :

Chap. 13-31. — Administration centrale	35
Chap. 13-32. — Personnel diplomatique	212
Chap. 13-33. — Concours auxiliaires	180
Total du personnel	427

Matériel :

Chap. 13-41. — Administration centrale	12
Chap. 13-42. — Remboursement de frais	15
Chap. 13-43. — Services à l'étranger	119
Chap. 13-44. — Correspondance — Courrier et valise	31
Chap. 13-45. — Consultations juridiques	2
Chap. 13-46. — Conférences internationales	25
Chap. 13-49. — Locations	100
Total du matériel	304
Total du titre III	731
Total de la section 13	759

SECTION 14

MINISTERE DES FORCES ARMEES ET DU SERVICE CIVIQUE

TITRE II. — Pouvoirs publics.

Chap. 14-11. — Cabinet et hôtel du ministre (Personnel)	15
Chap. 14-21. — Cabinet et hôtel du ministre (Matériel)	5
Total du titre II	20

TITRE III. — Moyens des services.

Personnel :

Chap. 14-31. — Personnel des Forces armées	1.739
Chap. 14-34. — Service civique	208
Chap. 14-36. — Garde présidentielle et Milice	137
Total du personnel	2.084

<i>Matériel :</i>	<i>En millions de francs</i>
Chap. 14-41. — Administration centrale	456
Chap. 14-42. — Gendarmerie	77
Chap. 14-43. — Forces terrestres, navales et aériennes	423
Chap. 14-44. — Service civique	203
Chap. 14-45. — Entretien et renouvellement	257
Chap. 14-46. — Garde présidentielle et Milice	84
Total du matériel	1.500
Total du titre III	3.584
Total de la section 14	3.604

SECTION 15

MINISTERE DE L'INFORMATION

TITRE II. — Pouvoirs publics.

Chap. 15-11. — Cabinet et hôtel du ministre (Personnel)	27
Chap. 15-21. — Cabinet et hôtel du ministre (Matériel)	5
Total du titre II	32

TITRE III. — Moyens des services.

Personnel :

Chap. 15-31. — Direction de l'Information	40
Chap. 15-32. — Direction des Affaires communes	9
Total du personnel	49

Matériel :

Chap. 15-41. — Direction de l'Information	41
Chap. 15-42. — Direction des Affaires communes	4
Total du matériel	45
Total du titre III	94
Total de la section 15	126

SECTION 16

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

TITRE II. — Pouvoirs publics.

Chap. 16-11. — Cabinet et hôtel du ministre (Personnel)	22
Chap. 16-21. — Cabinet et hôtel du ministre (Matériel)	5
Total du titre II	27

TITRE III. — Moyens des services.

Personnel :

Chap. 16-30. — Direction de l'Administration générale	3
Chap. 16-31. — Direction de l'Habitat et de l'Urbanisme	26
Chap. 16-32. — Direction de la Construction	30
Chap. 16-33. — Services rattachés au Cabinet	30
Chap. 16-34. — Direction du Logement et de l'Ameublement	34
Chap. 16-35. — Directions départementales	135
Chap. 16-36. — Direction des Services topographiques	85
Total du personnel	343

<i>Matériel :</i>	<i>En millions de francs</i>
Chap. 16-40. — Direction de l'Administration générale	6
Chap. 16-41. — Direction de l'Habitat et de l'Urbanisme	6
Chap. 16-42. — Direction de la Construction	5,5
Chap. 16-43. — Services rattachés au Cabinet	1,8
Chap. 16-44. — Direction du Logement et de l'Ameublement	7,4
Chap. 16-45. — Directions départementales	45
Chap. 16-46. — Direction des Services topographiques	11,3
Total du matériel	83
Total du titre III	426
Total de la section 16	453

SECTION 17

**MINISTRE DE LA JEUNESSE
DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DES SPORTS**

TITRE II. — Pouvoirs publics.

Chap. 17-11. — Cabinet et hôtel du ministre (Personnel)	16
Chap. 17-21. — Cabinet et hôtel du ministre (Matériel)	5
Total du titre II	21

TITRE III. — Moyens des services.

Personnel :

Chap. 17-31. — Direction et Services centraux	26
Chap. 17-32. — Services extérieurs	80
Chap. 17-33. — Etablissements d'Enseignement	33
Total du personnel	139

Matériel :

Chap. 17-41. — Direction et Services centraux	50
Chap. 17-42. — Services extérieurs	36
Chap. 17-43. — Etablissements d'Enseignement	79
Total du matériel	165
Total du titre III	304
Total de la section 17	325

SECTION 18

SECRETARIAT GENERAL A LA DEFENSE

TITRE II. — Pouvoirs publics.

Chap. 18-11. — Secrétariat général à la Défense (Personnel)	12
Chap. 18-21. — Secrétariat général à la Défense (Matériel)	6
Total du titre II	18

SECTION 19

MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

TITRE II. — Pouvoirs publics.

Chap. 19-11. — Cabinet et hôtel (Personnel)	22
Chap. 19-21. — Cabinet et hôtel (Matériel)	5
Total du titre II	27

TITRE IV. — Dépenses communes et d'entretien.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

<i>Chap. 02-70. — Déplacements.</i>	<i>En millions de francs</i>
Art. 1. — Déplacements hors Côte d'Ivoire et déplacements définitifs	500
Art. 2. — Déplacements en Côte d'Ivoire par avion	20
Total de la section 02	520

**MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET FINANCIERES**

Chap. 04-71. — Impression de brochures techniques	10
Chap. 04-76. — Dépenses diverses	70
Total de la section 04	80

MINISTRE DE L'INTERIEUR

Chap. 06-78. — Travaux d'édilité	180
--	-----

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Chap. 09-77. — Entretien des voies de communication :	
Art. 1. — Voies de communication (wharf Sassandra, gros-œuvre)	7
Art. 2. — Puits et forages	41
Art. 3. — Fonctionnement des bacs	25
Art. 4. — Entretien des aérodromes	12
Art. 5. — Entretien routes et pistes classées (C.D.)	375
Total du chapitre 09-77	460

MINISTRE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Chap. 16-72. — Entretien des bâtiments :	
Art. 1. — Logements	216
Art. 2. — Bâtiments	275
Total du chapitre 16-72	491
Chap. 16-73. — Locations	1.000
Total	1.491

SECTION 20

DEPENSES COMMUNES

TITRE IV. — Dépenses communes de personnel et de matériel.

Chap. 20-70. — Dépenses communes de personnel :	
Art. 2. — Hospitalisation — Soins médicaux	30
Art. 3. — Participation aux dépenses d'assistance technique	1.600
Total du chapitre 20-70	1.630
Chap. 20-71. — Renouvellement du mobilier	80
Chap. 20-73. — Fête nationale	24
Chap. 20-74. — Dépenses d'eau et d'électricité	450
Chap. 20-75. — Correspondance, téléphone	200
Chap. 20-76. — Dépenses diverses non classées	350
Chap. 20-77. — Dépenses diverses de personnel :	
Art. 1. — Transport des fonctionnaires et élèves	150
<i>Versement part patronale :</i>	
Art. 2. — Impôt cédulaire — Contribution nationale	250
Total du chapitre 20-77	400

	<i>En millions de francs</i>
Chap. 20-78. — <i>Renouvellement du parc auto</i>	100
Chap. 20-79. — <i>Stages des fonctionnaires</i>	180
Chap. 20-80. — <i>Passif</i>	200
Total de la section 20	3.614
TITRE V. — Transferts et interventions.	
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
Chap. 02-83. — <i>Dépenses diverses</i>	500
MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES	
Chap. 04-86. — <i>Participation aux foires internationales.</i>	46
MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Chap. 05-81. — <i>Subventions</i>	5
Chap. 05-82. — <i>Ristournes :</i>	
Art. 1. — <i>Ristournes aux communes</i>	490
Art. 2. — <i>Droits de marché</i>	120
Art. 3. — <i>Redevances sur les armes</i>	30
Total du chapitre 05-82	640
Total de la section 05	645
MINISTERE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES	
Chap. 07-81. — <i>Subventions et dépenses d'assistance</i> ..	49
MINISTERE DE L'AGRICULTURE	
Chap. 08-81. — <i>Contributions et subventions</i>	354
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS	
Chap. 09-81. — <i>Subventions :</i>	
Art. 1. — <i>Subventions à des organismes privés d'in- térêt public</i>	67
Art. 2. — <i>Subventions à des organismes publics (y compris Ecole des T.P.)</i>	770
Art. 3. — <i>Déficits de gérances</i>	P.M.
Total du chapitre 09-81	837
Chap. 09-87. — <i>Versement au Fonds routier d'entretien.</i>	1.100
Total de la section 09	1.937
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	
Chap. 10-81. — <i>Subventions à l'Enseignement privé et à l'Enseignement supérieur</i>	938
Chap. 10-82. — <i>Bourses et secours scolaires</i>	589
Total de la section 10	1.527
MINISTERE DE LA PRODUCTION ANIMALE	
Chap. 11-81. — <i>Contributions et subventions</i>	35
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	
Chap. 12-81. — <i>Subvention d'équilibre au C.H.U.</i>	44
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	
Chap. 13-81. — <i>Participation dépenses des organismes internationaux</i>	196
MINISTERE DES FORCES ARMÉES ET DU SERVICE CIVIQUE	
Chap. 14-81. — <i>Subventions à l'Office des Anciens Combattants</i>	15

	<i>En millions de francs</i>
MINISTERE DE L'INFORMATION	
Chap. 15-81. — <i>Subventions (R.T.I. — A.I.P.)</i>	504
MINISTERE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME	
Chap. 16-81. — <i>Subvention à l'O.N.T.</i>	30
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DES SPORTS	
Chap. 17-81. — <i>Subvention aux organismes de Jeunesse et du Sport</i>	45
SECTION 20	
DEPENSES COMMUNES	
Chap. 20-81. — <i>Subventions et dépenses d'assistance :</i>	
Art. 1. — <i>Produit des centimes additionnels</i>	375
Art. 4. — <i>Ristournes à la Caisse de Stabilisation des Prix des Productions agricoles</i>	1.340
Total du chapitre 20-81	1.715
Chap. 20-82. — <i>Remboursement de droits perçus</i>	100
Chap. 20-85. — <i>Versement au Fonds routier</i>	P.M.
Chap. 20-89. — <i>Prêts et avances</i>	500
Total de la section 20	2.815

BUDGET ANNEXE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTILLAGE MECANIQUE

RECETTES

TITRE PREMIER. — Recettes d'exploitation.

Chap. 1. — Cessions de location et cessions d'atelier :	
A.O.M.	586
Odienné	P.M.
Total du titre premier	586

TITRE II. — Recettes diverses.

Chap. 2. — Recettes diverses	10
Chap. 3. — Contributions diverses et participations..	P.M.
Chap. 4. — Prélèvement sur le fonds de réserve	P.M.
Total du titre II	10
Total des recettes	596

DEPENSES

TITRE PREMIER. — Dépenses d'exploitation.

Chap. 1. — <i>Personnel :</i>	
S.D.O.M.	130
Odienné	P.M.
Total du chapitre premier	130
Chap. 2. — <i>Matériel :</i>	
S.D.O.M.	251
Odienné	P.M.
Total du chapitre 2	251
Total du titre premier	381

TITRE II. — Dépenses diverses.

	<i>En millions de francs</i>
Chap. 3. — Personnel	P.M.
Chap. 4. — Matériel	P.M.
Chap. 5. — Dépenses	9
Chap. 6. — Dépenses d'exercice clos	3
Chap. 7. — Contributions, participations	0,15
Chap. 8. — Mécanographie	2,85
Total du titre II	15

TITRE III. — Versement au fonds de réserve.

Chap. 8. — Versement au fonds de réserve	P.M.
--	------

TITRE IV. — Versement au fonds de renouvellement.

Chap. 9. — Versement au fonds de renouvellement..	200
Chap. 10. — Remboursement des subventions	P.M.
Total du titre IV	200
Total des dépenses	596

BUDGET ANNEXE DU WHARF DE SASSANDRA

RECETTES

TITRE PREMIER. — Recettes d'exploitation.

Chap. 1. — Taxes d'exploitations du wharf	95
---	----

TITRE II. — Recettes diverses.

Chap. 2. — Recettes diverses report de l'exercice 1966	20
Chap. 3. — Contributions et participations	20
Total du titre II	40
Total des recettes	135

DEPENSES

TITRE PREMIER. — Dépenses d'exploitation.

Chap. 1. — Personnel	50
Chap. 2. — Matériel	65
Total du titre premier	115

TITRE II. — Dépenses diverses.

Chap. 3. — Assurances	4,5
-----------------------------	-----

TITRE III. — Dépenses de renouvellement

Chap. 4. — Dépenses de renouvellement	15,5
Total des dépenses	135

BUDGET ANNEXE DE LA RADIODIFFUSION IVOIRIENNE
ET DE L'AGENCE IVOIRIENNE DE PRESSE

TITRE PREMIER. — Recettes d'exploitation

Chap. 1. — Radiotélévision Ivoirienne	100
Chap. 2. — Agence Ivoirienne de Presse	40
Total du titre premier	140

TITRE II. — Recettes diverses, plus-values
exercices antérieurs.

Chap. 3. — Radiodiffusion Télévision Ivoirienne	—
Chap. 4. — Agence Ivoirienne de Presse	—
Total du titre II	—

TITRE III. — Contributions diverses
et participation du budget général.

	<i>En millions de francs</i>
Chap. 5. — Radiodiffusion Télévision Ivoirienne	424
Chap. 6. — Agence Ivoirienne de Presse	80
Total du titre III	504
Total des recettes	644

DEPENSES

TITRE PREMIER. — Personnel.

Art. 01. — Direction générale de la R.T.I.	31
Art. 02. — Direction des Etudes et Relations et de la F.P.	8,124
Art. 03. — Direction des Programmes	45
Art. 04. — Direction des Services techniques de la R.T.I.	70
Art. 05. — Service autonome des Journaux	25
Art. 11. — Agence Ivoirienne de Presse	28
Total du titre premier	207,124

TITRE II. — Matériel.

Art. 06. — Direction générale de la R.T.I.	95
Art. 07. — Direction des Etudes et Relations et de la F.P.	12,252
Art. 08. — Direction des Programmes	86
Art. 09. — Direction des Services techniques de la R.T.I.	134,624
Art. 10. — Service autonome des Journaux	27
Art. 12. — Agence Ivoirienne de Presse	82
Total du titre II	436,876
Total des dépenses	644

BUDGET ANNEXE DU PORT D'ABIDJAN

RECETTES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

TITRE PREMIER. — Recettes d'exploitation.

Chap. 1. — Taxes d'exploitation	945
---------------------------------------	-----

TITRE II. — Recettes diverses.

Chap. 2. — Recettes diverses	56
Chap. 3. — Contributions et participations	16
Chap. 4. — Prélèvement sur fonds de réserve	P.M.
Chap. 5. — Excédent de recettes de l'exercice 1966	65
Chap. 6. — Reversement du fonds de roulement	30
Total du titre II	167

**Total des recettes du Budget de
Fonctionnement** 1.112

DEPENSES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

TITRE PREMIER. — Dépenses d'exploitation.

Chap. 1. — Personnel, main d'œuvre	373
Chap. 2. — Matériel	218
Total du titre premier	591

TITRE II. — Dépenses diverses.	
	<i>En millions de francs</i>
Chap. 3. — Personnel et main d'œuvre	15
Chap. 4. — Matériel	2
Chap. 5. — Dépenses diverses et imprévues	53
Chap. 6. — Dépenses d'exercices clos	2
Chap. 7. — Contributions et participations	12
Total du titre II	84

TITRE III. — Fonds de réserve.	
Chap. 8. — Fonds de réserve	P.M.

TITRE IV. — Fonds de renouvellement.	
Chap. 9. — Versement fonds de renouvellement	437

Total général des dépenses de fonctionnement

1.112

BUDGET D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU PORT D'ABIDJAN

RECETTES

TITRE PREMIER. — Prélèvement sur fonds de renouvellement.

Chap. 1. — Prélèvement sur fonds de renouvellement	577
--	-----

TITRE II. — Subventions et participation.

Chap. 2. — Subventions remboursables	P.M.
--	------

TITRE III. — Emprunts.

Chap. 3. — Emprunts C.A.A.	P.M.
Emprunts C.C.C.E.	50

Total général des recettes du Budget d'Equipe-
ment et d'Investissement

627

DEPENSES

Chap. 1. — Dépenses sur le fonds de renouvellement ..	577
---	-----

Total des dépenses sur le fonds
de renouvellement

577

Chap. 3. — Dépenses sur emprunt	50
---------------------------------------	----

Total des dépenses sur emprunts

50

Total général des dépenses du
Budget d'Equipe-ment et d'Inves-
tissement

627

BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

RECETTES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

TITRE PREMIER. — Recettes de fonctionnement.

Chap. 1. — Recettes du Service postal	831,4
Chap. 2. — Recettes des Services financiers	115
Chap. 3. — Recettes du Service télégraphique	268,6
Chap. 4. — Recettes du Service téléphonique	1.278
Chap. 5. — Recettes hors trafic	160,5

Total du titre premier

2.653,5

DEPENSES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

TITRE PREMIER. — Dépenses de fonctionnement.

	<i>En millions de francs</i>
Chap. 1. — Frais de Personnel	1.232,6
Chap. 2. — Frais de fonctionnement	396
Chap. 3. — Travaux, fournitures, services extérieurs ..	259,4
Chap. 4. — Charges financières	7,8
Chap. 5. — Versement au titre II	757,7
Total du titre premier	2.653,5

BUDGET D'EQUIPEMENT DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

RECETTES

TITRE II. — Recettes d'équipement.

Chap. 1. — Versement du titre I	757,7
Chap. 6. — Produits des emprunts	—
Chap. 8. — Aliénation d'immobilisation	1

Total des recettes du Budget
d'Equipe-ment

758,7

DEPENSES

TITRE II. — Dépenses d'équipement.

Chap. 2. — Déficit exercice antérieur	15
Chap. 3. — Charge des emprunts	12
Chap. 4. — Remboursement emprunts	105,7
Chap. 6. — Renouvellement emprunts	194,8
Chap. 7. — Equipement nouveau	431,2

Total des dépenses du Budget
d'Equipe-ment

758,7

BUDGET ANNEXE DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

RECETTES

Chap. 01. — Recettes d'exploitation :	
— Frais de traitement	16,74
— Consultations	12
Total du chapitre 01	28,74

Chap. 02. — Divers :	
— Remboursement par l'Université des dépenses d'enseignement	1,86
— Remboursement de la nourriture des élèves	5,4
Total du chapitre 02	7,26

Chap. 03. — Contributions diverses :	
— Subvention d'équilibre	44
Total du chapitre 03	44
Total des recettes	80

DEPENSES

Chapitre unique. — Dépenses de fonctionnement :	
Art. 01. — Alimentation des malades et élèves	12
Art. 02. — Matériel technique	20
Art. 03. — Médicaments	48
Total des dépenses	80

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE NATIONALE
de la République de Côte d'Ivoire

B. P. 1362 - ABIDJAN - C.C.P. 51-42

brochure concernant le

RAPPORT
SUR L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
DE LA COTE D'IVOIRE
1960 - 1964

Le présent ouvrage de 254 pages imprimées sur papier offset blanc de 72 gr contient 50 planches illustrées hors-texte imprimées sur papier couché offset blanc de 140 gr et 36 graphiques imprimés sur papier offset blanc de 80 gr. Une couverture imprimée en couleurs sur du bristol blanc de 250 gr illustre l'ensemble de l'ouvrage.

Il a trait à l'évolution économique et sociale de la Côte d'Ivoire de 1960 à 1964.

Cet ouvrage est une œuvre d'essence statistique donnant ainsi, un aperçu d'ensemble dans tous les domaines :

- Examen général de l'évolution économique ;
- Examen général de l'évolution sociale ;
- Le Plan et les Investissements.

BROCHURE PRISE A ABIDJAN : 3.000 F

FRAIS D'EXPEDITION EN SUS

Recommandé ordinaire :

France et Pays francophones	250 F
Pays anglophones	220 F
Pays d'Europe	120 F

Recommandé avion :

France et Pays francophones	850 F
Pays anglophones	520 F
Pays d'Europe	840 F
Etats-Unis	1.320 F
Pays d'Asie	2.520 F

**Il n'est pas fait d'envoi
contre-remboursement**

